Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)

La cheffe du SPJ passe à la tête de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage

Suite à la réorganisation du SPJ, le Conseil d'Etat et Mme Anne Giroud, cheffe du Service de protection de la jeunesse, ont décidé d'un commun accord que Mme Giroud serait transférée dès le 1er juin 2003 au poste de cheffe de l'Office des bourses d'études et d'apprentissage. Le poste de chef de service du SPJ va être très prochainement mis au concours.

Devant l'ampleur de la tâche de mise en ?uvre de la réorganisation du SPJ, Mme Giroud a accepté de se retirer et de mettre ses compétences au profit de l'Office des bourses d'études et d'apprentissage dont la direction était vacante à la suite du départ à la retraite de son titulaire, M. Claude Burnat. De son côté, le Conseil d'Etat souhaite que la réorganisation du SPJ soit conduite par une personne au bénéfice d'une formation dans le domaine social et possédant une expérience de la réorganisation et de la décentralisation d'une entité de la dimension du SPJ. Cette décision va dans le sens d'un recentrage du SPJ autour de sa mission première qui est le suivi socio-éducatif des mineurs en danger.

L'Office que dirigera Mme Giroud a été rattaché, au cours de l'automne dernier, au nouveau Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), formé de l'ancien Service de l'enseignement spécialisé et de trois offices détachés du Secrétariat général du DFJ (Office des bourses d'études et d'apprentissage ; Office des écoles en santé et Office de l'orientation scolaire et professionnelle).

En ce qui concerne le SPJ, les travaux du Comité de pilotage chargé de la définition de sa nouvelle structure et de sa nouvelle organisation territoriale se poursuivent. A titre intérimaire, le SPJ sera dirigé par M. Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire et de la formation. Il sera secondé dans sa mission par un

expert " métier " issu des rangs des collaborateurs du service. Par ailleurs, le travail législatif relatif à l'accueil de jour de la petite enfance et à la loi sur la protection des mineurs se poursuit.

Le Conseil d'Etat tient par ailleurs à remercier Mme Giroud pour l'important travail effectué au SPJ, notamment en termes d'analyse du fonctionnement du service.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mai 2003

DFJ, Jean-Paul Jubin, secrétaire général, 021 316 30 04